



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Année 2019

Communauté de Communes



## SOMMAIRE

1 - Les indicateurs techniques .....	4
1.1 - La collecte des déchets ménagers .....	4
1.1.1 - Le territoire de La Haye .....	4
1.1.2 - Le territoire de Lessay.....	5
1.1.3 - Le territoire de Périers.....	7
1.1.4 - Les tonnages .....	8
1.2 - Les opérations de traitement .....	10
1.2.1 - Les unités de traitement.....	10
1.2.2 - Les tonnages de déchets valorisés .....	11
1.3 - Divers .....	11
1.3.1 - Collectes diverses.....	11
1.3.2 - Communication.....	12
2 - Les indicateurs financiers .....	12
2.1 - Les modalités d'exploitation.....	12
2.2 - Les dépenses et leurs financements.....	13
2.2.1 - Les dépenses de fonctionnement.....	13
2.2.2 - Les recettes de fonctionnement.....	14
2.2.3 - L'investissement .....	14
2.2.4 - Synthèse.....	14
3 - L'harmonisation du service.....	15
3.1 - Composteurs.....	15
3.2 - Déchetteries.....	15
3.3 - Financement du service .....	15
3.3 - Les déchets recyclables.....	15

Suite à la création de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche en janvier 2017, le territoire communautaire regroupe les trois anciens territoires des Communautés de Communes de La Haye du Puits, du canton de Lessay et Sèves-Taute, soit 22 616 habitants (population totale légale des communes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019) répartis de la manière suivante :

- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits, ci-après dénommé « le territoire de La Haye », compte 6 911 habitants répartis sur les 7 communes suivantes : Doville, La Haye (Baudreville, Bolleville, Glatigny, La Haye du Puits, Mobecq, Montgardon, Saint Rémy des Landes, Saint Symphorien le Valois et Surville), Montsenelle (Coigny, Lithaire, Prétot Sainte Suzanne et Saint Jores), Neufmesnil, Saint Nicolas de Pierrepont, Saint Sauveur de Pierrepont et Varenguebec ;
- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, ci-après dénommé « le territoire de Lessay », compte 9 941 habitants répartis sur les 11 communes suivantes : Bretteville sur Ay, Créances, La Feuillie, Geffosses, Laulne, Lessay (Angoville sur Ay et Lessay), Millières, Pirou, Saint Germain sur Ay, Saint Patrice de Claiids et Vesly ;
- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute, ci-après dénommé « le territoire de Périers », compte 5 764 habitants répartis sur les 12 communes suivantes : Auxais, Feugères, Gonfreville, Gorges, Le Plessis Lastelle, Marchésieux, Nay, Périers, Raids, Saint Germain sur Sèves, Saint Martin d'Aubigny et Saint Sébastien de Raids.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune d'Anneville sur Mer (qui faisait partie du territoire de Lessay) a rejoint la commune nouvelle de Gouville sur Mer, adhérente à la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage. Cette commune ne fait donc plus partie du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche depuis cette date.



La Communauté de Communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets sur les territoires de La Haye et de Lessay. Les compétences « traitement des ordures ménagères, transport et traitement des déchets ménagers recyclables » et « transport et traitement des déchets collectés en déchetterie » de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute ont été transférées au Syndicat Mixte du Point Fort. La Communauté de Communes exerce donc uniquement la compétence « collecte et transport des ordures ménagères » sur le territoire de Périers.

Cette compétence est en partie déléguée à des prestataires privés (les sociétés Chimirec, SEDE Environnement, SPEN, SPHERE, Yves Madeline) et au Syndicat Mixte du Point Fort.

Les marchés relatifs aux déchets arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

# 1 - Les indicateurs techniques

## 1.1 - La collecte des déchets ménagers

### 1.1.1 - Le territoire de La Haye

#### 1.1.1.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables (hors verre) se fait en porte à porte du mardi au samedi, avec une fréquence variant d'une à deux fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule de la manière suivante :

Commune et commune déléguée	Jour de collecte
Baudreville, Bolleville, Glatigny, Montgardon, Saint Rémy des Landes, Surville	Mardi matin
La Haye du Puits, Mobecq, Saint Symphorien le Valois	Mercredi matin
Doville, Neufmesnil, Saint Nicolas de Pierrepont, Saint Sauveur de Pierrepont, Varenguebec	Jeudi matin
Coigny, Lithaire, Prétôt Sainte Suzanne, Saint Jores	Vendredi matin
La Haye du Puits, Saint Symphorien le Valois	Samedi matin

La collecte des déchets recyclables (hors verre) se fait en sacs. Ces derniers, fournis par la Communauté de Communes, sont translucides bleus de 50 litres pour les corps plats (papiers) et jaunes de 100 litres pour les corps creux (emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique). Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs ou en poubelles traditionnelles.

La collecte, réalisée par la société SPEN, a lieu en benne bi-compartmentée, les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables (hors verre) sont alors ramassés simultanément : une semaine sur trois pour les ordures ménagères résiduelles et les corps plats et deux semaines sur trois pour les ordures ménagères résiduelles et les corps creux.

Le verre est collecté, par l'entreprise SPHERE, en apport volontaire, 35 conteneurs (31 aériens et 4 enterrés) sont répartis sur le territoire. Tous les conteneurs sont collectés une fois par mois, une partie de ces conteneurs est collectée tous les 15 jours.

#### 1.1.1.2 - La déchetterie

La déchetterie de La Haye du Puits est située ZI La Canurie - La Haye du Puits - 50250 La Haye.

Les conditions d'accès au site sont fixées par un règlement intérieur, qui a été harmonisé pour les deux déchetteries communautaires, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- l'accès en déchetterie est soumis à la présentation de l'autocollant apposé à l'intérieur du pare-brise des véhicules,
- l'accès est réservé :
  - o aux particuliers résidents ou disposant d'une résidence secondaire sur le territoire des communes membres de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,
  - o aux professionnels (artisans, commerçants, entreprises, agriculteurs, administrations...) dont le siège social est situé ou travaillant sur le territoire des communes membres de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche uniquement pour certains déchets et aux tarifs suivants : déchets verts 60 €/tonne, encombrants 145 €/tonne, bois A 50 €/tonne, bois B 104 €/tonne, gravats inertes 54 €/tonne, ferrailles et cartons gratuits,
- le dépôt maximum autorisé gratuitement pour les particuliers est strictement limité à 300 kg par apport et par jour pour les gravats inertes, déchets verts, encombrants et bois cumulés, à 40 kg par apport et par jour pour l'amiante, sur l'ensemble des déchetteries, au-delà de ce poids, les particuliers sont considérés comme des professionnels et

facturés selon les tarifs en vigueur : déchets verts 60 €/tonne, encombrants 145 €/tonne, bois A 50 €/tonne, bois B 104 €/tonne, gravats inertes 54 €/tonne, amiante 250 €/tonne, ferrailles et cartons gratuits.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie demeurent différents suivant les sites. La déchetterie de La Haye est ouverte au public les :

- lundi, mardi et jeudi : 13h30 à 17h50 ;
- mercredi et samedi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h50.

Cette déchetterie dispose de 9 quais :

- déchets verts : 2 bennes de 30 m<sup>3</sup> pour les branchages et 1 benne de 20 m<sup>3</sup> pour les tontes,
- encombrants : 2 bennes de 30 m<sup>3</sup> ;
- ferrailles : 1 benne de 30 m<sup>3</sup> ;
- bois : 1 benne de 30 m<sup>3</sup> ;
- gravats inertes : 1 benne de 15 m<sup>3</sup> ;
- cartons : 1 benne couverte (capots rigides amovibles) de 30 m<sup>3</sup>.

La déchetterie possède, en haut de quai, un local destiné à recevoir les déchets diffus spécifiques (DDS), un abri sous lequel sont essentiellement stockés les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et quelques DDS et des conteneurs destinés au verre et aux textiles.

Une benne pour le mobilier et des « big-bag » destinés à l'amiante sont situés en bas de quai.

La déchetterie est équipée d'un local gardien, d'un local technique et d'un compacteur.

Une partie des branchages est déposée directement sur une plateforme située à proximité de la déchetterie.

Le gardiennage de la déchetterie est effectué en régie.

La mise à disposition et le transport des bennes et contenants destinés à l'amiante sont effectués par la société SPEN.

La mise à disposition des contenants et le transport d'une partie des DDS sont effectués par la société Yves Madeline.

La mise à disposition des contenants et le transport du mobilier, des DEEE, des tubes néons et lampes, des piles et d'une partie des DDS sont effectués gratuitement dans le cadre des conventions ou contrats avec des éco organismes.

## 1.1.2 - Le territoire de Lessay

### 1.1.2.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles se fait en porte à porte du lundi au vendredi, avec une fréquence variant d'une à deux fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule actuellement de la manière suivante :

Commune et commune déléguée	Jour de collecte	Jour de collecte supplémentaire été
Angoville sur Ay	Lundi matin	
Bretteville sur Ay	Lundi après-midi	Jeudi après-midi (juillet et août)
Créances	Mardi et vendredi matin	
Geffosses	Mardi matin	
La Feuillie	Vendredi matin	
Laulne, Saint Patrice de Clajds, Vesly	Mercredi matin	
Lessay	Mardi et vendredi matin	
Millières	Mercredi après-midi	
Pirou, Saint Germain sur Ay	Lundi et jeudi matin	

La collecte se fait en sacs, en bacs ou en poubelles traditionnelles.

Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sont ensuite déposées dans 3 bennes de 30 m<sup>3</sup> mises en place sur le quai de transfert de la Communauté de Communes situé Route de Montsurvent - 50190 Périers.

Les déchets recyclables sont collectés, par la société SPHERE, en conteneur d'apport volontaire. La fréquence de collecte des conteneurs verre et déchets recyclables hors verre (papiers, emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique) est adaptée aux taux de remplissage et aux variations saisonnières. Les 61 conteneurs verre aériens répartis sur le territoire sont collectés d'une fois par mois à une fois par semaine selon les communes. Les 105 conteneurs aériens destinés aux déchets recyclables (hors verre) répartis sur le territoire sont collectés d'une fois par mois à deux fois par semaine selon les communes. Les collectes ont lieu du lundi au vendredi.

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie sur les communes et communes déléguées d'Angoville sur Ay, Bretteville sur Ay, La Feuillie, Laulne, Lessay, Millières, Saint Germain sur Ay, Saint Patrice de Claiids et Vesly.

La collecte des ordures ménagères est effectuée par la société SPHERE sur les communes de Créances, Geffosses et Pirou. La mise à disposition des bennes destinées à réceptionner les ordures ménagères sur le quai de transfert et leur transport sont assurés par la société SPHERE.

### *1.1.2.2 - La déchetterie*

La déchetterie de Créances est située Parc d'Activités de la Côte Ouest - 50710 Créances.

Les conditions d'accès au site sont fixées par un règlement intérieur, qui est identique à celui de la déchetterie de La Haye depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Créances varient suivant la période de l'année :

- hiver (1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) :
  - o lundi : 13h30 à 17h00 ;
  - o mardi : 9h00 à 12h00 ;
  - o mercredi, vendredi et samedi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 ;
- été (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) :
  - o lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00.

La déchetterie possède 10 quais et 12 bennes :

- déchets verts : 3 bennes de 30 m<sup>3</sup> pour les branchages et 1 benne de 30 m<sup>3</sup> pour les tontes ;
- encombrants : 2 bennes de 30 m<sup>3</sup> ;
- ferrailles : 1 benne de 30 m<sup>3</sup> ;
- bois de classe A : 1 benne de 30 m<sup>3</sup> ;
- bois de classe B : 1 benne de 30 m<sup>3</sup> ;
- gravats inertes : 2 bennes de 15 m<sup>3</sup> ;
- cartons : 1 benne couverte (capots rigides amovibles) de 30 m<sup>3</sup>.

La déchetterie possède, en haut de quai, deux locaux destinés à recevoir les déchets diffus spécifiques (DDS).

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le conteneur destiné aux huiles de vidange usagées, la benne destinée à l'amiante, la benne destinée au mobilier, les conteneurs pour les déchets recyclables et les textiles sont situés en bas de quai.

Elle est équipée d'un local gardien, d'un local technique, d'un pont bascule, d'un tractopelle et d'un hangar dans lequel le gardien stocke quelques déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et DDS.

Le gardiennage de la déchetterie est effectué en régie.

La mise à disposition et le transport des bennes sont effectués par la société SPHERE.

La mise à disposition des contenants et le transport d'une partie des DDS sont effectués par la société Chimirec.

La mise à disposition des contenants et le transport du mobilier, des DEEE, des tubes néons et lampes, des piles et d'une partie des DDS sont effectués gratuitement dans le cadre des conventions ou contrats avec des éco organismes.

### 1.1.3 - Le territoire de Périers

#### 1.1.3.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles se fait en porte à porte du lundi au samedi, avec une fréquence variant d'une fois à deux fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule actuellement de la manière suivante :

Commune	Jour de collecte
Marchésieux, Périers campagne	Lundi matin
Périers centre	Mardi et samedi matin
Gonfreville, Gorges, Le Plessis Lastelle, Nay	Mercredi matin
Feugères, Saint Martin d'Aubigny	Jeudi matin
Auxais, Raids, Saint Germain sur Sèves, Saint Sébastien de Raids	Vendredi matin

La collecte se fait en sacs, en bacs ou en poubelles traditionnelles.

Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sont ensuite déposées dans 2 bennes de 30 m<sup>3</sup> sur le quai de transfert de la Communauté de Communes situé Route de Montsurvent - 50190 Périers.

La fréquence de collecte des conteneurs verre, corps plats (papiers) et corps creux (emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique) est adaptée aux taux de remplissage.

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie.

La mise à disposition des bennes destinées à réceptionner les ordures ménagères sur le quai de transfert et leur transport sont assurés par la société SPHERE.

La collecte des déchets ménagers recyclables est réalisée par le Syndicat Mixte du Point Fort.

#### 1.1.3.2 - La déchetterie

La déchetterie de Périers est située ZI Route de Carentan - 50190 Périers.

Elle est ouverte aux particuliers (des communes du territoire du Syndicat Mixte du Point Fort en plus de ceux du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche) et aux professionnels.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont les suivants :

- lundi et vendredi : 14h00 à 18h00 ;
- mercredi : 9h00 à 12h00 ;
- samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

Les déchets acceptés sont les encombrants, la ferraille, les gravats, les déchets verts, les cartons, le bois, les déchets diffus spécifiques (DDS), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)...

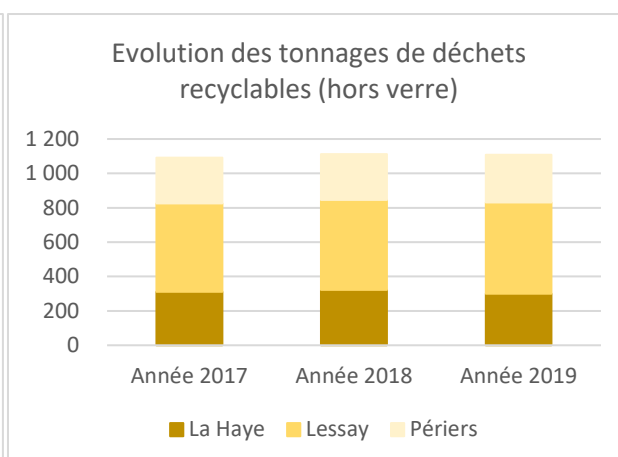
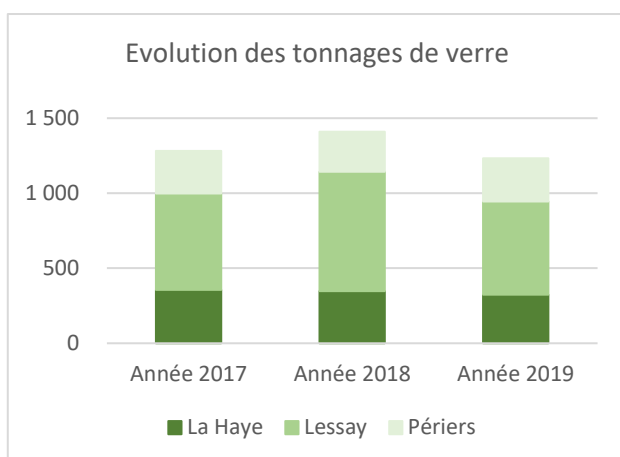
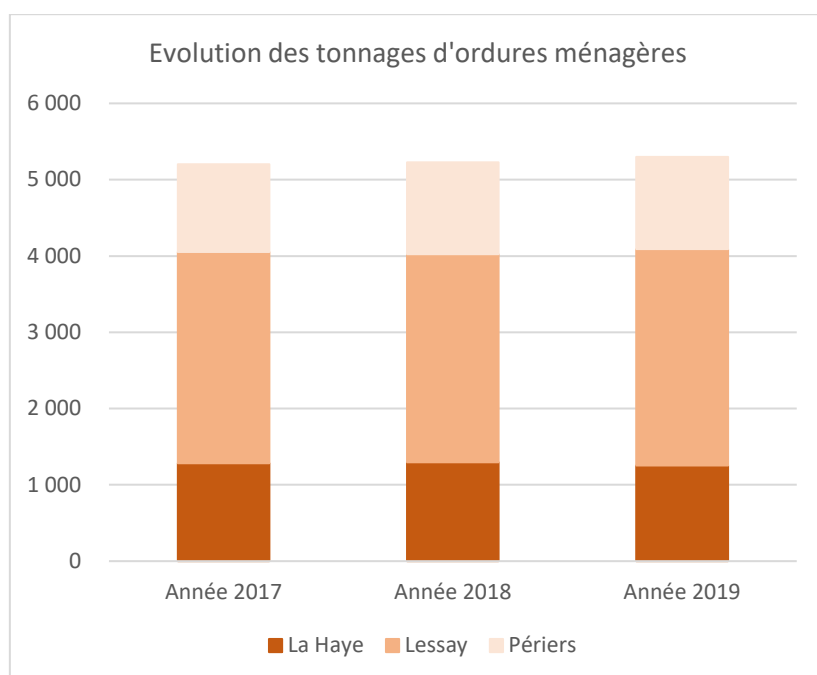
La gestion de la déchetterie est assurée par le Syndicat Mixte du Point Fort.

## 1.1.4 - Les tonnages

### 1.1.4.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

#### Tonnages annuels de déchets collectés

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Evolution 2019/2018
Ordures ménagères	5 202	5 227	5 300	1,4%
Déchets recyclables	<i>verre</i>	1 281	1 410	-12,5%
	<i>déchets recyclables (hors verre)</i>	1 092	1 112	-0,3%
	Total « recyclables »	2 374	2 522	-7,1%
<b>Total</b>	<b>7 576</b>	<b>7 749</b>	<b>7 642</b>	<b>-1,4%</b>

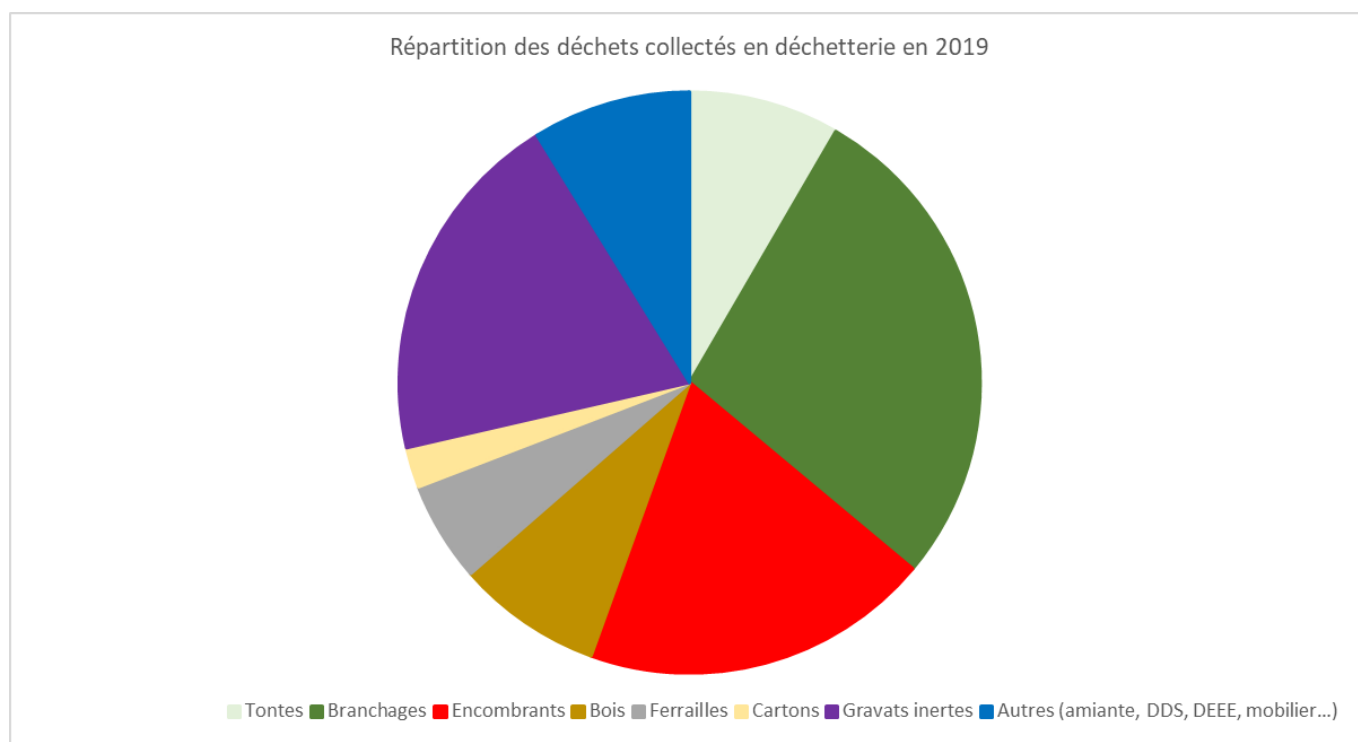
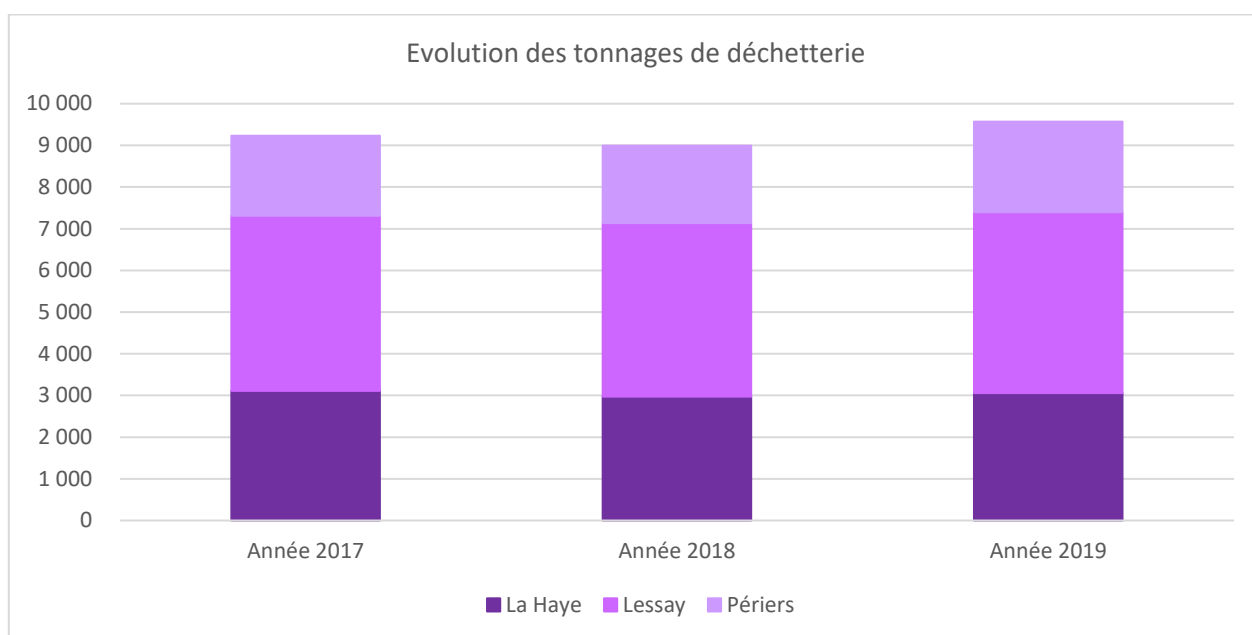




### 1.1.4.2 - Les déchetteries

#### Tonnages annuels de déchets collectés en déchetterie

		Année 2017	Année 2018	Année 2019	Evolution 2019/2018
Déchetterie	Tontes	1 105	884	803	-9,3%
	Branchages	2 693	2 408	2 649	10,0%
	Encombrants	1 754	1 818	1 860	2,3%
	Bois	692	780	772	-1,0%
	Ferrailles	434	459	533	16,3%
	Cartons	191	205	214	4,4%
	Gravats inertes	1 783	1 847	1 895	2,6%
	Autres (amiante, DDS, DEEE, mobilier...)	584	592	842	42,3%
<b>Total</b>		<b>9 235</b>	<b>8 993</b>	<b>9 568</b>	<b>6,4%</b>



## 1.2 - Les opérations de traitement

### 1.2.1 - Les unités de traitement

Les opérations de traitement des déchets transportés par la SPHERE (verre du secteur de La Haye, déchets recyclables du secteur de Lessay, ferrailles et gravats inertes du secteur de La Haye, déchets verts, encombrants, bois, ferrailles, cartons, gravats inertes et amiante du secteur de Lessay) sont les suivantes :

- regroupement du **verre** sur les plateformes de Lingreville et de Brix avant transfert vers le repreneur désigné par la collectivité ;
- caractérisation des **déchets recyclables** (hors verre), tri et conditionnement de ces déchets dans le centre de tri de Donville les Bains avant reprise des différents matériaux par les repreneurs désignés par la collectivité ;
- tri et broyage des **ferrailles** à Donville les Bains puis valorisation matière ;
- dépôt des **gravats inertes** dans les carrières de Neveu et Compagnie à Derville et de SNEH Matériaux à Muneville le Bingard ;
- broyage et compostage des **déchets verts** (tontes et branchages) dans l'installation du GAEC du Boullier située à Denneville puis épandage local du compost ;
- enfouissement des **encombrants** dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de la SPEN au Ham ;
- broyage du **bois** dans les installations de la société Biocombustibles à Orval et de la SPEN au Ham puis valorisation énergétique ;
- tri et conditionnement des **cartons** à Donville les Bains avant reprise par le repreneur désigné par la collectivité ;
- enfouissement de l'**amiante** dans l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de la société BORDINI à Louvigné du Désert.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par la SPEN (encombrants, bois, cartons et amiante du secteur de La Haye, ordures ménagères du secteur de Lessay) sont les suivantes :

- enfouissement des **encombrants** et des ordures ménagères dans l'ISDND du Ham ;
- broyage du **bois** au Ham puis valorisation énergétique ;
- tri des **cartons** au Ham avant reprise par le repreneur désigné par la collectivité ;
- enfouissement de l'**amiante** dans l'ISDI du Ham.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par le Syndicat Mixte du Point Fort (ordures ménagères, corps plats et corps creux du secteur de La Haye) sont les suivantes :

- caractérisation des **corps plats** et des **corps creux**, tri et conditionnement de ces déchets dans le centre de tri de Cavigny avant reprise des différents matériaux par les repreneurs désignés par la collectivité ;
- méthanisation des **ordures ménagères** dans l'installation située à Cavigny et enfouissement des refus à l'ISDND de Saint-Fromond.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par SEDE Environnement (déchets verts du secteur de La Haye) sont les suivantes :

- broyage et compostage des **déchets verts** (tontes et branchages) dans l'installation de Monsieur DIGARD à Les Veys puis épandage local du compost.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par la société Yves Madeline (une partie des DDS du secteur de La Haye) sont les suivantes :

- regroupement des **déchets diffus spécifiques** à Flers ou Blainville de l'Orne puis élimination dans des centres agréés à Sandouville ou Limay.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par Chimirec (une partie des DDS du secteur de Lessay) sont les suivantes :

- regroupement des **déchets diffus spécifiques** à Javené puis élimination dans des centres agréés en France et en Belgique.

Le traitement des ordures ménagères, le tri des déchets ménagers recyclables et la gestion de la déchetterie du secteur de Périers sont assurés directement par le Syndicat Mixte du Point Fort dans le cadre de l'exercice de cette compétence pour le compte de la Communauté de Communes sur le territoire de Périers.

Le mobilier usagé collecté est trié par matière pour être recyclé ou valorisé sous forme d'énergie.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont triés, démantelés et recyclés dans des filières agréées.

Les piles sont triées, détoxiquées et incinérées.

### 1.2.2 - Les tonnages de déchets valorisés

La valorisation matière des matériaux issus de la collecte sélective (secteurs de La Haye et de Lessay)

Matériaux	Repreneur	Tonnage	Kg par habitant
Acier	SPHERE	36	2,14
Aluminium	SPHERE	12	0,69
Briques alimentaires	Essity	35	2,06
Cartonnettes	SPHERE	153	9,06
Papiers	SPHERE	285	16,90
Plastiques	Valorplast	82	4,87
Verre	OI Manufacturing	978	58,05
<b>Total</b>		<b>1 580</b>	<b>93,77</b>

La différence entre le tonnage de déchets valorisés et le tonnage de déchets collectés est due aux refus de tri et aux stocks présents sur le centre de tri.

Les refus de tri sont les déchets présents dans les sacs translucides jaunes et bleus ou dans les conteneurs déchets recyclables hors verre qui ne correspondent pas aux prescriptions techniques minimales demandées par les repreneurs de matériaux. Il s'agit le plus souvent d'erreur de tri de la part des habitants (emballages en plastique autres que les bouteilles et les flacons, mouchoirs en papier, couches...).

En 2019, **137 tonnes de refus de tri** ont été enfouis soit environ 16,5 % du tonnage de déchets recyclables (hors verre) collecté.

La valorisation des matériaux issus des déchetteries (secteurs de La Haye et de Lessay)

Matériaux	Repreneur	Tonnage	Type de valorisation
Bois	UPM et IDEX	689	Energétique
Cartons	SPHERE	110	Matière
Déchets verts	Entreprises locales	2 692	Agricole
Ferrailles	SPHERE	424	Matière
<b>Total</b>		<b>3 914</b>	

## 1.3 - Divers

### 1.3.1 - Collectes diverses

Des conteneurs destinés à la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) sont répartis sur le territoire de la Communauté de Communes. L'association AFERE récupère ces TLC qui sont ensuite triés : les moins usagers sont remis en vente dans les boutiques de l'association, les plus usagers sont envoyés près de Caen pour être réutilisés en chiffons ou servir d'isolants. D'autres conteneurs existent sur le territoire communautaire mais sans qu'un partenariat n'ait été mis en place avec la Communauté de Communes.

Une collecte de consommables d'imprimantes, de télécopieurs est mise en place à la Communauté de Communes. Les sociétés Conibi et LVL récupèrent ces déchets.

### 1.3.2 - Communication

Un calendrier sur lequel figurent les jours de collecte des déchets, les consignes de tri, les horaires de déchetterie et des informations sur différents déchets a été distribué à tous les habitants.



## 2 - Les indicateurs financiers

### 2.1 - Les modalités d'exploitation

La Communauté de Communes a passé plusieurs marchés de prestations de service pour la collecte et le traitement des déchets ménagers avec les sociétés Chimirec, SEDE Environnement, SPEN, SPHERE, Yves Madeline et avec le Syndicat Mixte du Point Fort. Ces marchés sont arrivés à échéance le 31 décembre 2019.

Les marchés concernés sont les suivants :

- secteur de La Haye :
  - o collecte transport et traitement des déchets des ménages :
    - lot 1 : collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables (hors verre),
    - lot 2 : collecte en apport volontaire du verre,
    - lot 3 : traitement des ordures ménagères résiduelles,
    - lot 4 : tri des déchets recyclables (hors verre) ;
  - o gestion de la déchetterie de La Haye du Puits :
    - lot 1 : mise à disposition et transport des bennes de la déchetterie,
    - lot 2 : traitement des déchets verts,
    - lot 3 : traitement des encombrants,
    - lot 4 : traitement des ferrailles,
    - lot 5 : traitement du bois,
    - lot 6 : traitement des gravats inertes,
    - lot 7 : traitement des cartons ;
  - o mise à disposition de contenants, transport et traitement de l'amiante ;
  - o mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets diffus spécifiques ;
- secteur de Lessay :
  - o collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles sur les communes d'Anville sur Mer, Créances, Geffosses et Pirou ;
  - o mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets diffus spécifiques (déposés à la déchetterie communautaire de Créances...) ;
  - o la collecte, le transport, le traitement des déchets et la gestion de la déchetterie communautaire de Créances :
    - lot 1 : mise à disposition de contenants et transport des ordures ménagères (pour les secteurs de Lessay et Périers),

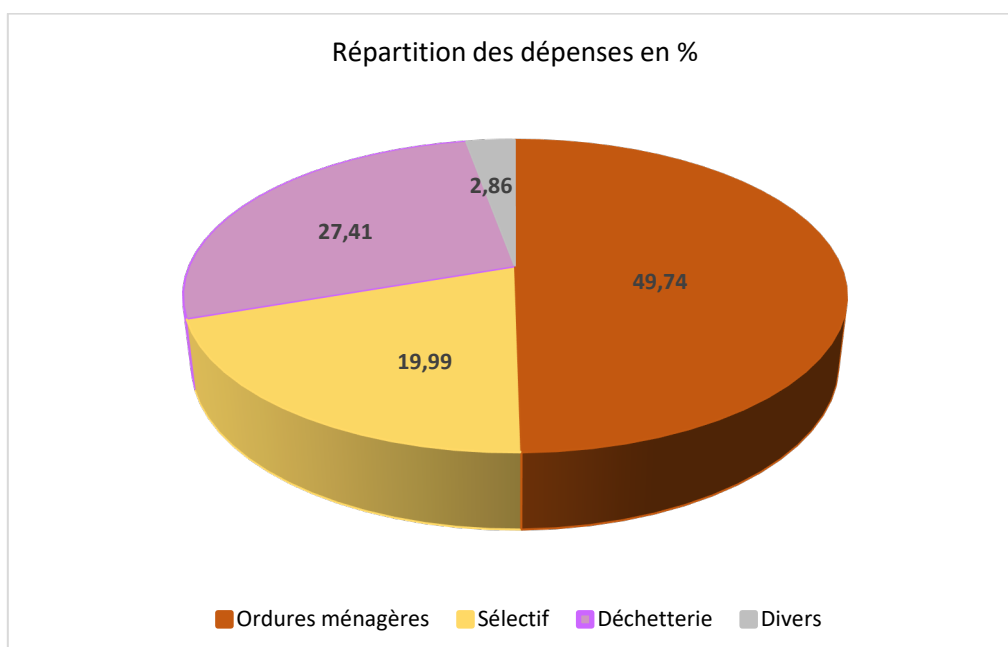
- lot 2 : traitement des ordures ménagères,
- lot 3 : collecte en apport volontaire du verre,
- lot 4 : collecte en apport volontaire des déchets recyclables (hors verre),
- lot 5 : tri des déchets recyclables (hors verre),
- lot 6 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets verts (tontes et branchages),
- lot 7 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des encombrants,
- lot 8 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des ferrailles et batteries,
- lot 9 : mise à disposition de contenants, transport et traitement du bois (classe A et classe B),
- lot 10 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des gravats inertes,
- lot 11 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des cartons,
- lot 12 : mise à disposition de contenants, transport et traitement de l'amiante.

## 2.2 - Les dépenses et leurs financements

### 2.2.1 - Les dépenses de fonctionnement

		Dépenses en € TTC
<b>Ordures ménagères</b>	Prestations de service	731 596
	Participation SMPF	100 063
	Personnel CC	204 037
	Camions	51 820
	Divers	126 547
	<b>Total</b>	<b>1 214 064</b>
<b>Déchets recyclables</b>	Prestations de service	364 976
	Participation SMPF	97 463
	Divers	25 361
	<b>Total</b>	<b>487 800</b>
<b>Déchetterie</b>	Prestations de service	428 316
	Participation SMPF	116 008
	Personnel CC	92 728
	Divers	31 965
	<b>Total</b>	<b>669 016</b>
<b>Divers</b>	Personnel	37 106
	Autres	32 647
	<b>Total</b>	<b>69 753</b>
<b>Total</b>		<b>2 440 633</b>

SMPF : Syndicat Mixte du Point Fort



## 2.2.2 - Les recettes de fonctionnement

	Recettes en € TTC
TEOM	2 169 325
Redevance habitations légères	108 497
Soutiens éco organismes et reprise matériaux	266 885
Divers	83 587
<b>TOTAL</b>	<b>2 628 294</b>

## 2.2.3 - L'investissement

Un investissement de 15 990 € a été réalisé en 2019 pour l'achat d'un véhicule de collecte des déchets ménagers d'occasion, de conteneurs de tri et d'un local destiné à recevoir les DDS.

## 2.2.4 - Synthèse

### Comparatif avec l'année précédente

Fonctionnement en € TTC		Année 2018	Année 2019	Evolution 2019/2018
<i>Ordures ménagères</i>	<i>Dépenses</i>	1 155 220	1 214 064	5,1%
	<i>Recettes</i>	15 559	51 735	232,5%
Déchets recyclables	Dépenses	457 655	487 800	6,6%
	Recettes	218 094	188 062	-13,8%
<i>Déchetterie</i>	<i>Dépenses</i>	648 216	669 016	3,2%
	<i>Recettes</i>	88 089	109 461	24,3%
Divers	Dépenses	51 170	48 798	- 4,6%
	Recettes	2 251 029	2 279 037	1,2%
<b>Total</b>	Dépenses	2 312 261	2 419 678	4,3%
	Recettes	2 572 771	2 628 294	2,2%
	<b>Résultat</b>	<b>+ 260 510</b>	<b>+ 208 616</b>	<b>-19,9%</b>

Les recettes relatives aux ordures ménagères correspondent aux remboursements des arrêts maladie des agents de collecte.

Les recettes liées aux déchets recyclables continuent de diminuer. En effet, le nouveau contrat signé avec l'éco organisme Citeo en 2018 propose un barème national de soutiens moins intéressant. De plus, l'effondrement du marché des papiers-cartons a engendré, en 2019, une baisse importante des prix de reprise de ces matériaux et des problèmes d'écoulement de la matière au niveau des centres de tri, diminuant mécaniquement la recette correspondante.

L'augmentation des recettes de déchetterie est principalement due aux remboursements des arrêts maladie des agents de collecte.

Le résultat global du service reste positif mais accuse une baisse d'environ 20%.

### 3 - L'harmonisation du service

Depuis la fusion, une réflexion est menée sur la gestion des déchets dans le but d'harmoniser le service à l'échelle du territoire communautaire. Plusieurs domaines ont ainsi pu évoluer mais il reste encore un travail important à mener concernant la collecte sélective.

#### 3.1 - Composteurs

Des composteurs individuels sont mis à disposition des habitants de l'ensemble du territoire moyennant une participation financière (30 € pour un composteur en plastique de 600 litres, 25 € pour un composteur en bois de 400 litres et 40 € pour un composteur en bois de 820 litres).



#### 3.2 - Déchetteries

Les usagers de la Communauté de Communes ont accès aux 3 déchetteries du territoire et le règlement intérieur a été unifié pour les 2 déchetteries communautaires situées à Créances et La Haye du Puits.

#### 3.3 - Financement du service

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur la totalité du territoire à laquelle s'ajoutent notamment les redevances liées au camping et aux caravanes, mobil-homes et habitations légères, les recettes issues de la valorisation des matériaux et les apports payants des professionnels en déchetterie. Dans une volonté d'harmonisation, les taux de TEOM affectés aux différentes zones sont lissés sur 5 ans afin de faire converger les taux applicables à des zones bénéficiant du même niveau de service.

#### 3.3 - Les déchets recyclables

La réflexion sur l'harmonisation des consignes de tri et du mode de collecte des déchets recyclables s'est poursuivie en 2019.

Les différentes pistes de réflexion étudiées ont conduit les élus communautaires à décider la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, l'harmonisation des schémas de collecte, la modification des fréquences de collecte des déchets au plus près des habitations et la mise en place des sacs transparents

favorisant le geste de tri. Ces nouvelles modalités s'appliquent dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin d'inciter rapidement les usagers à faire évoluer leurs pratiques en matière de production des déchets.

En effet, l'importance des enjeux économiques et environnementaux nécessite de modifier la gestion actuelle des déchets en réduisant fortement leur production (lutte contre le gaspillage alimentaire, économie circulaire) et en valorisant au maximum ce qui ne peut être évité grâce notamment au recyclage des matériaux et au compostage des déchets organiques.